

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) CONCEPTION DE SITE WEB Gamble MMORé

Table des matières

Introduction.....	1
1 Présentation du sujet.....	1
2 Objectif principal.....	1
3 Spécifications techniques.....	2
3.1 Accès au site pour le public (site client)	2
3.2 Format de données	2
3.3 Le site administrateur	2
3.4 Base de données	2
3.5 Apparence : charte graphique et navigation.....	3
4 Contenu : spécifications administratives et contrainte.....	3
5 Jugement des offres.....	4
6 Communication des résultats	4
7 Adaptation de la procédure	4
8 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat	5
9 Modalité de transmissions des plis.....	5
10 Renseignements complémentaires.....	6

Introduction

Le présent document est le cahier des charges initial concernant les sites internet pour l'étude Gamble MMORé. Le but de ce document est de fournir une explication globale sur la façon dont le projet va être conduit : il expose le sujet qui sera traité par les sites internet ainsi que ses orientations techniques générales.

Date de réception des offres / le vendredi 27 Novembre 2009

Montant maximum du marché 37 500 euros TTC

Présentation du sujet

La création des ces 3 sites internet s'inscrit dans le cadre de l'étude « Gamble MMORé » ou « Etude des marqueurs de vulnérabilité aux jeux pathologiques », étude dont le promoteur est le CHU de Besançon et l'investigateur principal est le Pr Emmanuel HAFFEN du service de psychiatrie de ce CHU.

1 Objectif principal

Réaliser sur 3 sites avec leurs espaces administrateurs et leurs bases de données associées : un site pour les joueurs de poker en ligne, un second site pour les joueurs de jeux vidéo (tels les MMORPG) et un troisième site pour les joueurs de casino. Chaque site comportera la notice d'information relatant le contexte, le but et le déroulement de l'étude (anonymat, conditions...), le consentement du sujet puis le questionnaire en ligne. Le design des 3 sites devra reproduire un environnement similaire à celui du jeu auquel il sera dédié (jeux de poker en ligne, jeux de MMORPG ou casino).

Dans le cadre de ce projet, il sera demandé au développeur informatique responsable de la réalisation des sites webs associés, la mise en place d'outils d'études de la population ciblée, ainsi que d'outils facilitant l'interprétation des résultats obtenus.

2 Spécifications techniques

2.1 Accès au site pour le public (site client)

Les sites seront hébergés par le CHU de Besançon et seront accessibles *via* le serveur du CHU de Besançon. Les trois sites ont trois accès distincts et alimentent trois bases de données différentes qui auront trois accès administrateurs distincts. Les sites des joueurs de poker en ligne et celui des joueurs de MMORPG seront disponibles en ligne, avec deux adresses URL différentes et le site pour les joueurs de casino sera disponible hors connexion, sur un ordinateur portable.

2.2 Format de données

La réalisation du projet se fera en PHP/XHTML. Les sites web tourneront sur un serveur Apache du CHU de Besançon dont les accès seront fournis au développeur informatique du projet afin de réaliser ce dernier et d'en assurer la maintenance. D'un point de vue graphique, le développeur est libre d'utiliser les logiciels qu'il juge pertinents (Flash, Photoshop, Illustrator, Lightwave).

2.3 Le site administrateur

Ces sites seront dotés d'une interface administrateur claire et fonctionnelle qui comportera les éléments suivants :

- authentification,
- liste des réponses enregistrées,
- date et heure de passage des utilisateurs sur le site client
- présentation des résultats de chaque utilisateur,
- procédure d'extraction des données notamment en cas de question à choix multiple.

2.4 Base de données

L'accès à la base de données sera conditionnée par un identifiant et par un mot de passe complexe afin de réduire le risque de piratage. Les données seront anonymes et classées uniquement en fonction de la chronologie des réponses.

Les résultats devront être visible dans chaque base de données et extractibles sous un format (excel) permettant le traitement statistique.

Chaque base de données devra contenir le nombre de réponses totales maximales. Chaque base de données devra aussi calculer automatiquement les scores à chaque échelle psychométrique constituant le questionnaire et ce, pour chaque participant (le détail du calcul des scores des différentes échelles sera donné ultérieurement).

2.5 Apparence : charte graphique et navigation

Pour chaque site, le graphisme devra correspondre à respectivement à l'univers du jeu de poker, l'univers du casino ou l'univers des MMORPG et ce au niveau couleur et graphisme.

Chaque page de chaque site devra permettre les comportements suivants :

- naviguer rapidement et de façon logique entre chaque page du site,
- pouvoir revenir facilement à l'accueil du site en cliquant sur le logo de celui-ci par exemple.

De plus, chaque page de chaque site aura une structure identique :

- un menu général situé sous le logo du site présentant des liens vers les rubriques principales du site,
- un menu contextuel permettant d'accéder aux différentes parties de la page visionnée.

Les pages de chaque site devront s'afficher correctement avec une bonne résolution.

3 Contenu : spécifications administratives et contrainte

La solution complète doit répondre au cahier des charges donné à la signature du marché entre le CHU et le soumissionnaire et former une entité complète, fonctionnelle, performante, utilisable et de qualité. C'est pourquoi seront fournis au développeur du projet :

- les contenus des pages « notes d'information aux volontaires », « résumé du projet », « réglementé » et « investigateurs associés »,
- les questions et les réponses potentiellement associées,
- les quotas liés à chaque réponse, ainsi qu'une interprétation sommaire des résultats.

La réalisation des 3 sites se fera dans les plus brefs délais et sa maintenance devra être assurée 3 ans.

La propriété des développements réalisés, la propriété intellectuelle, la propriété d'utilisation, les codes sources des différentes interfaces (images, logos, texte...), le contenu des bases de données, les données extraites des bases de données ainsi que l'ensemble du contenu du site sont la propriété du CHU de Besançon. Ainsi le client sera propriétaire des codes sources et des données à son usage exclusif.

Concernant les clauses de confidentialité, le demandeur, le CHU de Besançon, s'engage à garder la confidentialité sur l'offre du soumissionnaire, et le soumissionnaire s'engage à garder la confidentialité sur le projet.

L'extraction des données des deux sites en ligne sera réalisée par le soumissionnaire.

La mise à jour du programme ainsi que la maintenance du site et ce, en prévision des dysfonctionnements (« beugs ») éventuels seront assurées par le missionnaire et ce, pendant une durée de 3 ans.

4 Jugement des offres

L'examen des offres sera effectué dans les conditions fixées à l'article 53 du Code des Marchés Publics, et en fonction des critères et des pondérations précisés ci-après :

- Valeur ajoutée et qualité des prestations annexes proposées (0,4)
- Respect du format imposé (0,4)
- Prix (0,2)

5 Communication des résultats

Tous les candidats, retenus ou non, sont avisés des résultats de la consultation, conformément à l'article 80 du Code des Marchés Publics.

6 Adaptation de la procédure

S'agissant d'une procédure conforme à l'article 28 du Code des Marchés Publics, la personne responsable du marché animera les différentes étapes suivantes de déroulement de la procédure :

- ouverture des plis le lendemain de la date limite de remise des offres,
- évaluation de synthèse sur la base des principaux critères,
- négociations proprement dites permettant de préciser, de compléter ou de modifier l'offre,
- mise au point des pièces du marché avec possibilité de compléter la candidature.

7 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Les candidats devront apporter à l'appui de leur candidature tous les éléments nécessaires permettant d'apprécier leurs capacités techniques, économiques et financières, leurs références dans des opérations similaires, ainsi que les renseignements administratifs prévus aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

Ils renseigneront le formulaire de Déclaration du candidat (DC 5), lequel devra être dûment complété et signé.

Le présent marché contient les pièces suivantes

- L'acte d'engagement (AE)
- Le présent cahier des charges
- La déclaration du candidat (DC5 ou forme libre)
- La lettre de candidature (DC4 ou forme libre)

8 Modalité de transmissions des plis

☞ l'envoi des plis sur support papier.

- soit envoyés, sous pli recommandé avec avis de réception postal,
- soit transmis par Chronopost, elles devront parvenir avant les dates et heures fixées ci-dessus
- soit déposés, contre récépissé, au service Informatique du CHU les jours ouvrés :
du lundi au vendredi entre 9 heures et 12 heures et 13 heures 30 et 16 heures.
et devront parvenir avant les dates et heures limites fixées ci-dessus.

Les candidatures et les offres seront présentées sous pli cacheté.

5.1. L'enveloppe extérieure portant l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Général
Centre Universitaire de Besançon
Service Informatique
2 Place Saint-Jacques
25030 - BESANÇON CEDEX

revêtue de la mention, dans le coin supérieur gauche :

PROCEDURE ADAPTEE du 06 Novembre 2009

Conception de site web

« NE PAS OUVRIR »

5. 2. – L'enveloppe intérieure doit porter le nom du candidat et contenir :

- a) la lettre de candidature (DC 4),
- b) la déclaration du candidat (modèle DC5),
- c) la feuille "déclarations du candidat" dûment datée et signée.
- d) un acte d'engagement (DC8), établi selon le modèle joint, à compléter et à signer,
- e) les offres
- f) les annexes techniques
- g) si le candidat est en redressement judiciaire la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

La déclaration du candidat reprend les déclarations sur l'honneur prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés. Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la lettre indiquant qu'il lui a été attribué un ou plusieurs lots, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents. Ces certificats sont récapitulés dans le formulaire DC7.

Les dossiers qui parviendraient après les délais fixés, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée et / ou ne portant pas la mention :

« Conception de site web »

ne seront pas examinés et seront renvoyés à leur expéditeur.

9 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats pourront s'adresser à :

- pour les renseignements concernant la procédure administrative de la consultation :
-

Centre Hospitalier Universitaire
Service Informatique
M Jérôme EUVRARD
2 Place Saint Jacques
25030 - Besançon Cedex
Téléphone : 03.81.21.87 27
Messagerie électronique : jeuvrard@chu-besancon.fr

Ou

Centre Hospitalier Universitaire
Service Informatique
Mme Sylvette ZANNA
2 Place Saint-Jacques
25030 BESANCON Cedex
Téléphone : 03.81.21.80 54
Messagerie électronique : szanna@chu-besancon.fr